

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



EXERCICE 2018



Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265 modifié par le décret n°2015-1827 du 30/12/15.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter :

- les résultats techniques,
- les résultats financiers,
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

Sommaire :

I. Contexte	3
A. Présentation de l'établissement :	3
B. Compétences :	4
II. Indicateurs techniques	5
A. Collecte	5
1. Collecte des OMR	5
2. Collecte sélective	5
3. Collecte en déchetterie.....	6
4. Transfert et transport des OMR :	9
B. Traitement	9
1. Le traitement des OMR :	9
2. Collecte sélective :	10
3. Les déchets collectés en déchetterie :	11
4. Installations de traitement des déchets sur le territoire :	12
C. Moyens humains / Moyens Techniques	12
III. Indicateurs financiers	13
IV. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement et la santé humaine.	16
A. Actions de prévention :	16
B. Action de communication et de sensibilisation	16
V. Bilan :	16

I. Contexte

A. Présentation de l'établissement

Historique :

Créé en 1974, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) des Monts du Forez est implanté sur un plateau granitique au Nord de la Haute-Loire.

Le Syndicat a peu fonctionné de sa création jusqu'aux années 80. Secteur rural profond, les administrés n'éprouvaient pas le besoin de faire collecter leurs déchets et utilisaient les décharges sauvages ou tolérées existantes.

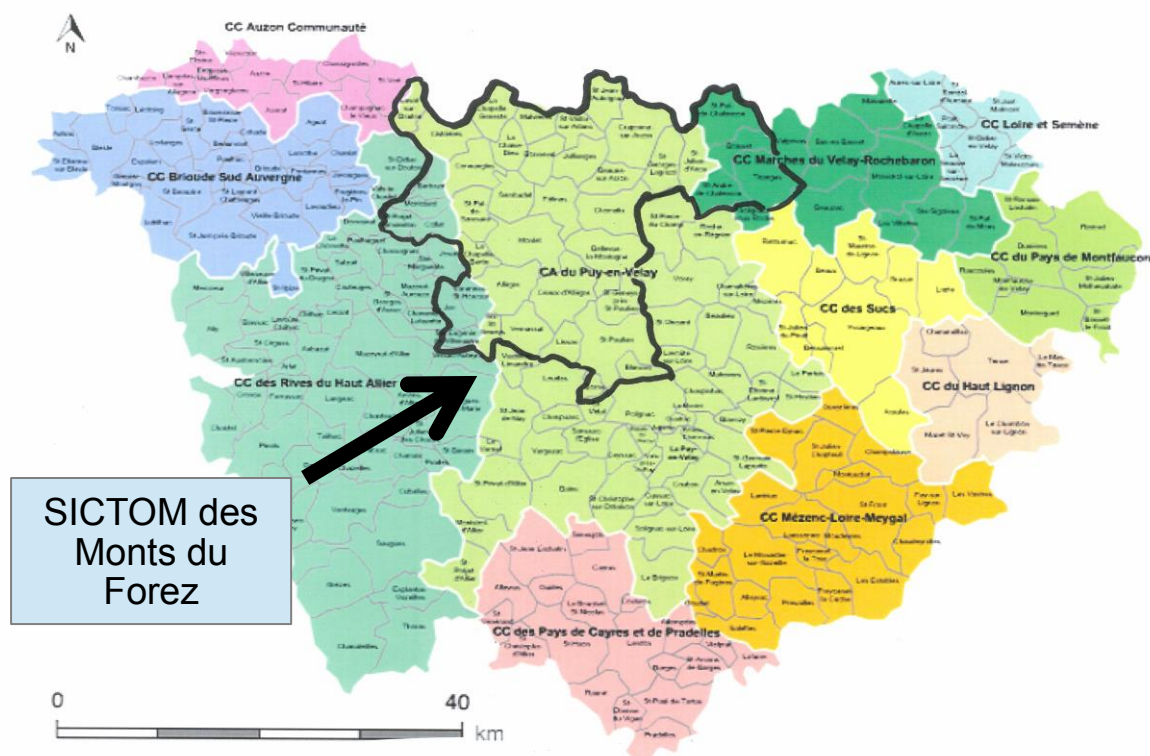
Avec la prise de conscience du potentiel touristique et l'entretien du paysage, l'évolution de la législation, la fermeture des décharges sauvages, l'augmentation de la quantité des déchets ménagers, le syndicat a vu son nombre d'adhérents s'accroître jusqu'à 53 communes en 1995.

Par la suite, la création de la Communauté de Communes de Loudes puis de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay ont conduit à la baisse du nombre d'adhérents au Syndicat (perte du canton de Loudes et de Polignac).

Avec la mise en place de la collecte sélective et le déploiement d'un réseau de déchetteries, le Syndicat a diversifié son activité et offre ainsi plus de services à ses usagers pour plus de respect de l'environnement.

Depuis le 01/01/17 et l'application de la Loi Nôtre, les intercommunalités ont repris la compétence déchets et sont devenues adhérentes au syndicat pour un territoire donné.

SITUATION GEOGRAPHIQUE



Situation départementale des communes collectées et traitées par le SICTOM des Monts du Forez en 2018

Liste des 41 communes desservies par intercommunalité adhérente (pop DGF 2018) :

Communauté d'Agglomération du Puy en Velay : pour 15 652 hab. (**81.75%** du SICTOM)-
Pour 30 communes : Allègre, Beaune sur Arzon, Bellevue la Montagne, Blanzac, Bonneval, Borne, Céaux d'Allègre, Chomelix, Cistrières, Connangles, Craponne sur Arzon, Félines, Fix St Geneys, Jullianges, La Chaise-Dieu, La Chapelle Bertin, La Chapelle Geneste, Laval sur Doulon, Lissac, Malvières, Monlet, St Geneys près St Paulien, St Georges Lagricol, St Jean d'Aubrigoux, St Julien d'Ance, St-Pal de Senouire, St Paulien, St Victor sur Arlanc, Sembadel, Vernassal.

Communauté de communes des Rives du Haut Allier : pour 774 hab. (**4.04 %** du SICTOM) - Pour 7 Communes : Berbezit, Collat, Jax, Montclard, Ste Eugénie de Villeneuve, St Préjet Armandon, Varennes St Honorat.

Communauté de communes des Marches du Velay-Rochebaron : 2 720 hab. (**14.21%** du SICTOM) - Pour 4 communes : Boisset, St André de Chalencon, St Pal de Chalencon, Tiranges,

La population du territoire :

La population municipale correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement (résidence principale) sur le territoire.

La population totale : Elle comprend la population municipale + la population comptée à part (étudiant, militaire ayant leur résidence principale sur la commune, SDF,...).

La population DGF correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire + 1 habitant par place de caravanes.

Les références des données de population correspondent aux populations légales INSEE en vigueur cette année (population de l'année N-3, pop 2015 = pop légale 2012).

Année	Population municipale	Population totale	Population DGF
2011	15 551	16 017	19 442
2012	15 678	16 119	19 521
2013	15 717	16 139	19 664
2014	15 722	16 139	19 652
2015	15 658	16 073	19 608
2016	15 532	15 946	19 388
2017	15 482	15 881	19 285
2018	15 404	15 779	19 146

B. Compétences

Compétences	Compétences exercées	Compétence transférée	Nom de l'établissement exerçant la compétence en cas de transfert de compétence
Collecte OMR	X		
Collecte sélective	X		
Déchèterie	X		
Traitement	X		

II. Indicateurs techniques

A. Collecte



1. Collecte des OMR

OMR : Ordures ménagères résiduelles : Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) provenant des ménages et déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des entreprises.

Les habitants déposent leurs ordures ménagères dans des bacs gris/vert à des points de regroupement.

Modalités de collecte :

Secteur	Fréquence de collecte	Mode de collecte
Bourgs importants et chefs-lieux de canton : Craponne-sur-Arzon, Allègre, St Paulien, La Chaise-Dieu et St Pal de Chalencon	2 fois par semaine	poubelle ou point de regroupement
Autres bourgs ou villages importants	1 fois par semaine	point de regroupement
Villages et petits bourgs	1 fois tous les 15 jours en moyenne sauf l'été une fois par semaine	point de regroupement

Les camions de collecte ont parcouru 80 000km (estimation - soit 315 km en moyenne par jour) pour une consommation de 43 260 litres de gasoil (soit 170.32 litres par jour).

Quantité collectée :

Tonnages collectés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OMR	4 493	4 431	4 422	4 347	4 276	4 253	4 184	4 138	4 222
Indice de réduction	100	98.62	98.42	96.75	95.17	94.66	93.00	92.10	93.96

2. Collecte sélective



Déchets collectés sélectivement en apport volontaire :

- Verre
- journaux/magazines
- emballages

Emballages : Par "emballage" on entend tout objet, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation (décret du 20 juillet 1998).

⇒ Papiers et cartons d'emballages, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques (acier, aluminium)

Fréquence de collecte :

Type de déchets collectés sélectivement	Pourcentage de la population collectée en porte-à-porte	fréquence de collecte	Pourcentage de la population collectée en Points d'apport volontaire	fréquence de collecte
Verre	0	0	100	selon besoin
Emballages	0	0	100	selon besoin
Journaux/magazines	0	0	100	selon besoin

Nombre de points d'apport volontaire :

Chaque commune adhérente possède au moins un point d'apport volontaire ou écopoint (3 colonnes : Journaux magazines, emballages et verre). Selon la population et le rendement de ces écopoints, des colonnes de 2 ou 4 m³ y sont installées. Certaines communes possèdent 2 à 3 écopoints (avec les déchetteries).

Verre : 100 colonnes (159 hab/point)
 Emballages : 84 colonnes (189 hab/point)
 Journaux : 82 colonnes (194 hab/point)

Les points d'apports volontaires sont répartis sur le territoire en fonction de la densité de la population et de critères techniques (bruits, circulation...) liés à la collecte des conteneurs. Pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous contactez-nous ou contactez votre mairie ou rendez-vous sur le site internet : sictomdesmontsduforez.fr.

Tonnages collectés :

Tonnages collectés	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Verre	516.80	471.69	457.31	473.90	461.08	475.87	481.43
Emballages	84.80	77.56	81.84	94.34	120.34	139.36	129.70
Journaux/magazines	321.44	307.66	320.70	303.22	281.92	261.12	275.86
Total	923.04	856.91	859.85	871.46	863.34	876.35	886.99

▣ Le pourcentage de détournement de déchets du flux des OMR grâce aux écopoints s'élève à 21.01 % en 2018 (21.17 % en 2017, 20.63 % en 2016).

▣ La collecte des emballages a baissé de 6.93 % en 2018 (après + 15.80 % en 2017 et +27.56 % en 2016), celle des journaux magazines a augmenté de 5.64 % et celle du verre a augmenté de 1.17 %.

Le SICTOM réalise en régie chaque semaine la collecte des conteneurs des journaux magazines et celui des emballages. Le conteneur verre est collecté indépendamment par la société SOLOVER basée à St Romain le Puy (42).

3. Collecte en déchetterie

Les déchetteries sont des points d'apports volontaires gardiennés, dédiés à la collecte de déchets « occasionnels » tels que les encombrants, les gravats, le bois, les déchets dangereux...

Le nombre de déchetteries sur le territoire de la collectivité est de 5.

Horaires d'ouverture des déchetteries :

Périodes : **ETE** : Du 01/04 au 31/10 - **HIVER** : Du 01/11 au 31/03 - **ETE et HIVER** : toute l'année
 Jours Fériés : Les déchetteries sont fermées.

DECHETTERIE	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLEGRE		14h – 17h		9h – 12h
CRAPONNE/ARZON	<u>14h – 18h</u> 14h – 17h	9h – 12h	<u>14h – 18h</u> 14h – 17h	14h – 17h
LA CHAISE DIEU			9h – 12h	14h-16h le dernier samedi du mois et tous les 15 jours en juillet et aout
ST PAL DE CHALENCON			14h – 17h	14h-16h le 1er samedi du mois et tous les 15 jours en juillet et aout
ST PAULIEN	9h – 12h	14h – 17h		9h – 12h

Depuis 2015, nouveaux horaires pour offrir un meilleur service aux usagers tout en permettant un roulement des employés entre les 5 sites.

Les conditions d'accès aux déchetteries sont les suivantes :

- La domiciliation en résidence principale, secondaire ou pour une activité professionnelle sur le territoire du SICTOM des Monts du Forez, (justificatif de domicile demandé) donne droit à un dépôt par semaine correspondant au volume d'un véhicule utilitaire léger ou d'une remorque de moins de 500 Kg dans la limite des déchets autorisés.

- Dans le cas d'un volume supérieur, une participation supplémentaire est demandée suivant la nature des dépôts.

- Pour des non recyclables 20,00 €TTC le m³
- Pour des déchets verts 15,00 €TTC le m³
- Pour du bois 15,00 €TTC le m³

- Le droit d'entrée des personnes des communes non adhérentes au SICTOM est de 6,50€TTC par accès auquel s'ajoutent les conditions tarifaires ci-dessus.

Les types de déchets acceptés ou non en déchetterie :

Nom de la déchetterie	Gravats *	Plastiques durs	Encombrants	Mobilier	Métaux - Ferrailles	Cartons	Huile		Textiles	Bois	Déchets verts	Pneumatiques	Non Spéciaux	Déchets Ménagers Spéciaux					
							Moteur	Alimentaire						DEEE	Batteries - piles	Lampes	Amiante	DASRI	Autres...
Craponne/Arzon	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	Voir réseaux professionnels		X	X	X	Voir réseaux professionnels	Voir réseaux professionnels	X
Allègre	X		X		X	X	X	X	X	X	X	Voir réseaux professionnels		X	X	X	Voir réseaux professionnels	Voir réseaux professionnels	X
St Paulien	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	Voir réseaux professionnels		X	X	X	Voir réseaux professionnels	Voir réseaux professionnels	X
La Chaise Dieu	X		X		X	X	X	X	X	X	X	Voir réseaux professionnels		X	X	X	Voir réseaux professionnels	Voir réseaux professionnels	X
St Pal de Chalencon	X		X		X	X	X	X	X	X	X	Voir réseaux professionnels		X	X	X	Voir réseaux professionnels	Voir réseaux professionnels	X

Gravats : Déchets de construction et de démolition, béton, brique (selon les conditions fixées par les communes gérant les installations de stockage : pour Allègre, uniquement pour ses habitants ; St Pal : pour les habitants et les entreprises des communes de St-Pal de Chalencon, Tiranges et Boisset uniquement ; Pour Craponne, St-Paulien et la Chaise Dieu, uniquement pour les particuliers)

Non recyclables : Encombrants ménagers divers ne rentrant pas actuellement dans une filière de valorisation (textile souillé, plastiques,...)

Mobilier : canapés, lits, meubles, matelas, salons de jardin,...

Métaux Ferrailles : Déchets de métaux ferreux, d'emballages métalliques...

Cartons : Déchets de papiers et cartons

Huiles : Huiles usagées, filtres à huile...

Textiles : Déchets textiles

Bois : Déchets de bois (palette, planches,...)

Déchets verts : Déchets de jardin, de taille...

Pneumatiques : Pneumatiques hors d'usage – Collecte dans réseaux professionnels.

Autres déchets non spéciaux : Autres déchets n'entrant pas dans la catégorie des déchets spéciaux (déchets spéciaux = déchets dangereux des ménages).

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (Réfrigérateurs, portables, sèche-cheveux, lampes basse consommation...).

Batterie - pile : Batteries et piles hors d'usage.

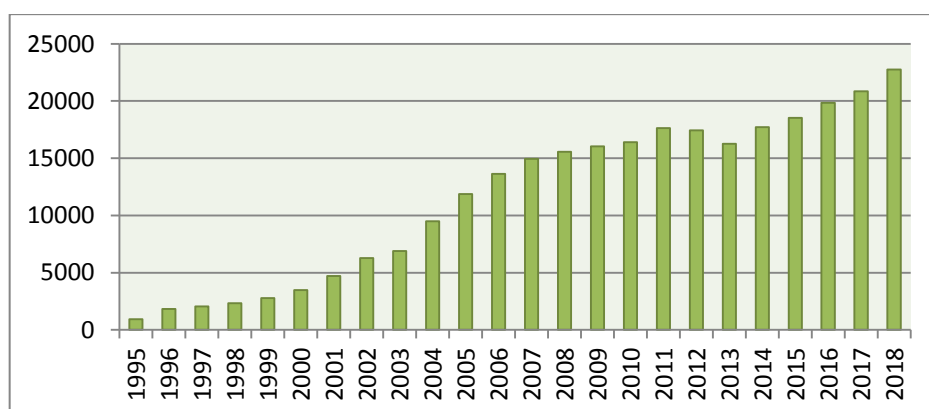
Amiante : Déchets contenant de l'amiante liée - Collecte dans réseaux professionnels.

DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux (piquants, coupants).- Collecte dans réseaux professionnels.

Autres : Déchets de peinture, phytosanitaires, solvants usés...

Fréquentation des déchetteries :

ANNEE	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Ecart
Craponne	6 379	6 770	6 464	6 808	7 009	6 886	6 506	7 374	7 675	8 502	8 487	9 401	+ 10,77%
Allègre	2 414	2 191	2 527	2 646	3 129	2 824	2 561	2 854	2 935	2 936	2 972	3 129	+ 5,28%
St-Paulien	3 485	3 896	4 173	4 126	4 525	4 685	4 388	4 534	4 853	5 116	5 716	6 280	+ 9,87%
La Chaise Dieu	1 524	1 518	1 603	1 565	1 565	1 588	1 572	1 682	1 617	1 917	1 885	1 912	+ 1,43%
St-Pal en Chalencon	1 143	1 193	1 279	1 248	1 394	1 461	1 229	1 277	1 439	1 381	1 800	2 017	+ 12,06%
TOTAL	14 945	15 568	16 046	16393	17 622	17444	16256	17721	18519	19852	20860	22 739	+ 9,01%



Evolution du nombre d'entrée en déchèterie

% des professionnels dans les entrées :

**2 189 entrées
soit 10.49 %**

▣ Augmentation de la fréquentation en déchetteries : + 9.01% en 2018 (+5.1 % en 2017, +7.2 % en 2016, +4,5 % en 2015, + 9 % en 2014).

Quantités collectées en déchetterie : + 22.67 % en 2018.

Quantités collectées (t)	2010 (t)	2011 (t)	2012 (t)	2013 (t)	2014 (t)	2015 (t)	2016 (t)	2017 (t)	2018 (t)
Gravats		19,00	45,52	84.37	127.98	119.82	225.65	234.08	356.94
Non recyclables	455,62	475,65	491,76	462.33	526.28	522.44	551.76	630.36	672.52
Plastiques durs				5.20	10.82	1.64			
Métaux-Ferrailles	325,60	339,47	311,14	268.14	192.48	200.42	215.48	229.86	243.78
DEEE					105.21	121.26	129.32	127.65	140.429
Cartons	198,38	183,08	174,82	180.44	170.08	189.30	187.68	177.94	211.24
Huiles moteurs	6,79	5,94	4.24	3.68	6.10	7.11	6.57	8.64	9.72
Huiles alimentaires	0,00	0,00	0,00	0.22	0.23	0.00	0.24	0	0.332
Textiles	13,62	16,74	34.31	38.80	44.10	43.774	50.601	52.83	48.513
Mobilier							3.00	51.60	78.54
Pneus							1.80	0	8.18
Bois	228,48	263,18	263,52	289.70	357.64	360.74	386.24	409.18	490.32
Déchets verts	438,00	293,23	351,89	315.64	342.78	293.55	427.84	380.40	561.99
Batterie	5,08	2,00	0,36	2.62	3.42	1.472	1.563	0	0
Piles	0,30	2,53	0,56	1.91	1.72	2.445	1.36	0	0.9
Lampes	0,15	0,00	0,00	0.13	0.46	0.27	0.225	0.404	0.426
Déchets Dangereux	6,34	7,14	10,70	4.76	10.20	12.40	6.2164	10.0918	13.578
Total	1 678.35	1 607.97	1 688.82	1 657.94	1 899.50	1 876.64	2 195.55	2 313.03	2 837.41

4. Transfert et transport des OMR :

Les opérations de transfert des déchets collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire du centre de transfert suivant :

- Les OMR sont expédiées en régie quotidiennement depuis le quai de transfert de Craponne/Arzon où elles sont regroupées dans des caissons de 30 m3 afin de limiter les coûts de transport vers le centre de traitement.

B. Traitement

1. Le traitement des OMR :

Les OMR peuvent être traitées en usine d'incinération pour valorisation énergétique ou non, en installation de tri-compostage pour séparer la fraction valorisable des OMR ou en installation de stockage des déchets ultimes pour stockage.

En 2018, la prestation de traitement n'a pu être réalisée par ALTRIOM (43) dans leur unité de tri mécano biologique avec production de compost et de CSR pour les cimenteries suite à un incendie le 16/12/17 qui a détruit le site. Diverses solutions de traitement ont dû être trouvées.

Type de déchets	Quantités (t)	Installations de traitement				
		Type d'installation	Commune	Dprt	Gestionnaire	Capacité de traitement annuelle
OMR	146.70	TMB	POLIGNAC	43	ALTRIOM	40 000
	3895.285	ISDU	Roche la M et Donzère	42 et 26	COVED et SITA	nd
	180.053	incinération	Bayet et Clermont-Ferrand	03 et 63	Veolia et Vernéa	nd

2. Collecte sélective :

En centre de tri sont transférés les déchets provenant de la collecte sélective des emballages. Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la valorisation matière de ces déchets :

- Bouteille et flacon en plastique
- Brique alimentaire
- Aluminium
- Acier
- Carton/Papier
- Journaux/magazines
- Verre
- Gros de Magasin (papiers, cartonnets)
- Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective)



Les tonnages collectés par le syndicat (405.56 tonnes en 2018) sont amenés chez notre prestataire de tri, la société SRVV de Polignac (43 000).

Le verre collecté est repris par un verrier. Il sera broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

Tonnages collectés	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Verre	493,10	516,80	471.69	457.31	473.90	461.08	475.87	481.43
Emballages	74,66	84,80	77.56	81.84	94.34	120.34	139.36	129.70
Journaux/magazines	314,60	321,44	307.66	320.70	303.22	281.92	261.12	275.86
Total	882.36	923.04	856.91	859.85	871.46	863.34	876.35	886.99

Déchets sortants (t) (expéditions)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Repreneur	Localisation
Emballage Plastique	36.34	37.70	23.60	27.05	46.99	36.31	VALORPLAST	Puteaux
Brique	0.81	10.99	7.39	9.123	6.441	8.304	LUCART	Paris
Aluminium	0.39	0.80	0.61	0.568	0.560	0.648	Regeal Affimet	Compiègne
Acier	21.14	15.64	12.54	16.414	33.853	26.06	Arcelor Mittal	Plaine St Denis
Carton/papier	25.28	49.66	26.80	25.52	26.82	53.64	SMURFIT KAPPA	PARIS
Gros de magasin	52.00	42.06	28.87	29.941	27.583	21.204	SRVV	Polignac
Journaux/Magazines	207.51	227.48	228.76	202.73	184.16	212.39	SRVV	Polignac
Refus	28.49	34.94	30.53	54.33	64.978	63.295	ALTRIOM ET REMPLACANTS	Polignac et divers
Autres collectes sélectives	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Repreneur	Localisation
Verre	471.69	457.31	473.90	461.08	475.87	481.43	VERALLIA	St Romain le Puy

3. Les déchets collectés en déchetterie :

Modalités de transport : En régie ou en prestation pour les encombrants et la ferraille.

Type de déchets	Tonnage 2018	Traitement	Repreneur	Localisation	
Déchets non dangereux	Gravats	356.94	stockage pour inerte	ISDI	ALLEGRE ET ST PAL DE CHALENCON OU SRVV
	Mobilier	78.54	Valorisation matière	Eco mobilier	PARIS
	Non recyclables	672.52	Stockage	SRVV	POLIGNAC
	Métaux Ferrailles	243.78	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC
	Cartons	211.24	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC
	Huiles moteurs	9.72	Valorisation matière	CHIMIREC	MENDE
	Huiles alimentaires	0.332	Valorisation matière	CHIMIREC	MENDE
	Textiles	48.513	Valorisation matière	Relais 48	
	Bois	490.32	Valorisation matière	SRVV	POLIGNAC
	Déchets verts	561.99	Valorisation organique	SICTOM ou SRVV	ALLEGRE ou POLIGNAC
	Pneumatiques	8.18	Valorisation énergétique	ALLIAPUR	
	Autres déchets non dangereux	NON			
Déchets dangereux	DEEE	140.29	Valorisation matière	OCAD3E	
	Batterie	0	Valorisation matière	CHIMIREC	MENDE
	Piles	0.9	Valorisation matière	COREPILE	
	Amiante	NON			
	Lampes	0.4264	Valorisation matière	RECYLUM	
	DASRI	NON			
	Autres Déchets Dangereux	13.578	Incinération	ECODDS ET CHIMIREC	MENDE

4. Installations de traitement des déchets sur le territoire :

L'ancien centre d'enfouissement technique d'Allègre :

Jusqu'au mois de juillet 2007, les OM collectées ont été broyées à l'unité de traitement située au lieu dit « le Chier » sur la commune d'Allègre. A la sortie du broyeur, les déchets traités étaient emportés par le godet d'un chargeur à chenille ou dans une remorque tirée par un tracteur et épandus en couches successives sur l'aire de stockage prévue à cet effet (une fermentation aérobie rapide est ainsi obtenue).

Le site a été utilisé comme décharge depuis 1965 d'abord par la commune d'Allègre puis par le SICTOM des Monts du Forez. L'exploitation commerciale du SICTOM a été autorisée sous la condition d'un traitement préalable des OM suivant l'Arrêté préfectoral du 17/07/80 substitué par l'Arrêté du 21/12/2000

Le site anciennement exploité a une superficie de 3 ha 66 a 13 ca. Une clôture de 2 m de hauteur est installée tout autour du site et un réseau de vidéo surveillance est disposé sur les emplacements sensibles du site. Les anciens casiers sont totalement recouverts par une couverture argileuse.

Les eaux pluviales sont écartées de la zone de dépôt par un réseau de fossé ceinturant le site. Les eaux usées et les lixiviats sont collectés par des tranchées drainantes qui encerclent la partie basse des casiers et sont stockés dans 2 fosses étanches. Un prestataire collecteur dirige ensuite ces effluents à la station d'épuration de Chadrac où ils sont traités.

Malgré la fin de l'exploitation, le SICTOM des Monts du Forez a en charge son suivi, son entretien et le traitement des lixiviats, ce jusqu'à 30 ans, comme le prévoit l'arrêté Préfectoral du 21/12/2007 fixant les modalités et les suivis après la fermeture du site.

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés entre août 2011 et septembre 2014. Ils ont consisté en une couverture argileuse et un engazonnement des anciens casiers, un enrochement pour assurer la stabilité d'un talus, la prolongation de la tranchée drainante et l'évacuation des eaux superficielles, le démantèlement du broyeur, la réalisation d'une plate-forme pour l'écartement des eaux de ruissellement, la réfection des installations électriques...

C. Moyens humains / Moyens Techniques

Emploi : 14 personnes (10 permanents, 4 temps partiels, occasionnels ou contractuels) au 31/12/2018

Matériel :

- ▶ 5 camions bennes OM (dont deux de rechange),
- ▶ 1 camion polybenne 6X2 équipé d'une grue, 1 camion polybenne et une remorque + un parc de 39 bennes 30 m³,
- ▶ 2 véhicules utilitaires Peugeot Partner,
- ▶ 1 tracteur agricole, 1 petit tracteur polyvalent,
- ▶ 1 chariot élévateur,
- ▶ 1 mini pelle.

Immobiliers :

- ▶ Pôle administratif : des bureaux en location situés au 2^{ème} étage de la Mairie de Craponne-sur-Arzon
- ▶ Ancien centre d'enfouissement situé sur la commune d'Allègre équipé d'une ancienne unité de broyage des OM, de locaux d'entretien pour les véhicules, d'un pont à bascule et d'un ancien quai de transfert des OM provisoire transformé en plate-forme de compostage.
- ▶ Déchetterie de Craponne-sur-Arzon + 1 hangar équipé d'une presse à carton + quai de transfert (dont 1 garage, 1 aire de lavage, 1 abri remorque et 1 poste de transfert) + pont à bascule.
- ▶ Déchetterie d'Allègre sur le site du CET
- ▶ Déchetterie de St-Paulien sur la ZA de Nolhac
- ▶ Déchetterie de La Chaise Dieu vers le stade
- ▶ Déchetterie de Saint-Pal de Chalencon au village de Trespeyres
- ▶ Local technique à Craponne-sur-Arzon pour dépôt de matériel et garage de véhicules

III. Indicateurs financiers

Depuis le 01/01/17, le service du SICTOM est financé grâce à la participation des 3 intercommunalités adhérentes.

Il a été demandé la somme TTC globale de 1 600 000 €TTC répartie selon la population DGF de chaque adhérent (calculée selon le coût de fonctionnement et le dernier montant des redevances perçues en 2016).

Le SICTOM des Monts du Forez étant assujéti à la TVA, un taux de 10 % est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2014.

Intercommunalités adhérentes	POP DGF 2017 (connu au 01/01/18)	EN % DU SICTOM	Montant demandé en €TTC
Marches du Velay/Rochebaron	2 701	14,01%	224 091,26
Rives du Haut Allier	773	4,01%	64 132,75
Agglomération du Puy en Velay	15 811	81,99%	1 311 775,99
TOTAL	19 285	100,00%	1 600 000,00

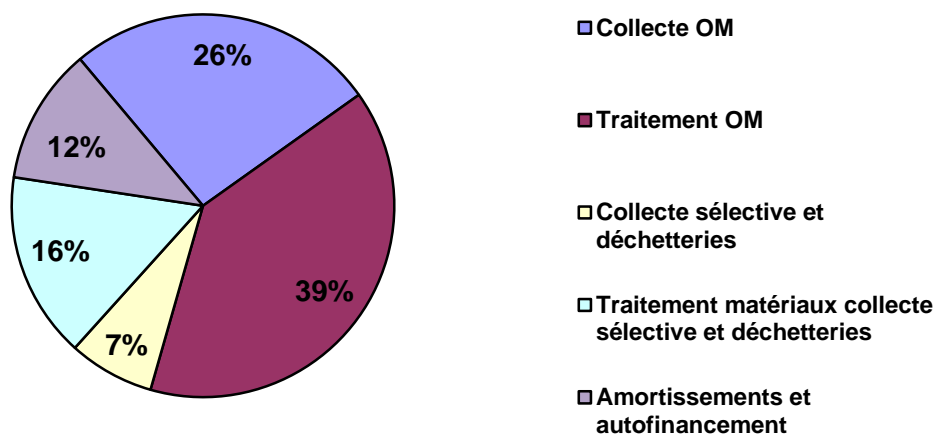
▶ FONCTIONNEMENT

	Recettes totales	Quelques postes			Excédent de clôture	Dépenses totales	Quelques postes		
		Prestations	Contrib. communes	Rembt salaires			Frais de Personnel	Personnel extérieur	Intérêts des Emprunts
2018	2 580 830	1 631 886	0	1 206	742 220	1 770 847	448 844	21 704	15 290
2017	2 600 831	1 688 484	0	30 083	921 612	1 679 218	471 569	14 418	17 018
2016	2 643 581	1 569 852	8 036	38 017	997 486	1 646 095	438 348	9 183	17 376
2015	2 592 881	1 579 983	8 069	45 639	996 942	1 595 938	440 988	14 204	19 748
2014	2 632 656	1 596 181	8 069	13 666	907 323	1 725 333	429 663	21 735	22 012
2013	2 764 705	1 555 438	8 060	4 079	986 752	1 555 774	455 177	16 442	24 175
2012	2 587 193	1 569 244	8 038	12 495	1 122 125	1 465 068	449 069	14 751	26 192
2011	2 314 772	1 473 854	8 008	16 766	965 231	1 349 540	410 619	13 262	19 364
2010	2 205 821	1 451 605	8 002	30 965	780 404	1 425 416	419 409	12 969	20 988

Principaux fournisseurs de prestations de services 2018 :

Traitement OMR	ALTRIOM Polignac	454 388.67 €HT
Collecte et traitement écopoints,		
Traitement matériaux déchetteries	SRVV - Polignac	184 621.00 €HT
Traitement lixiviats	Suez – Chadrac	41 039.70 €HT
Collecte lixiviats	VALVERT– Espaly	32 635.80 €HT
Collecte verre ménager	SOLOVER – St-Romain-le-Puy	17 468.81 €HT

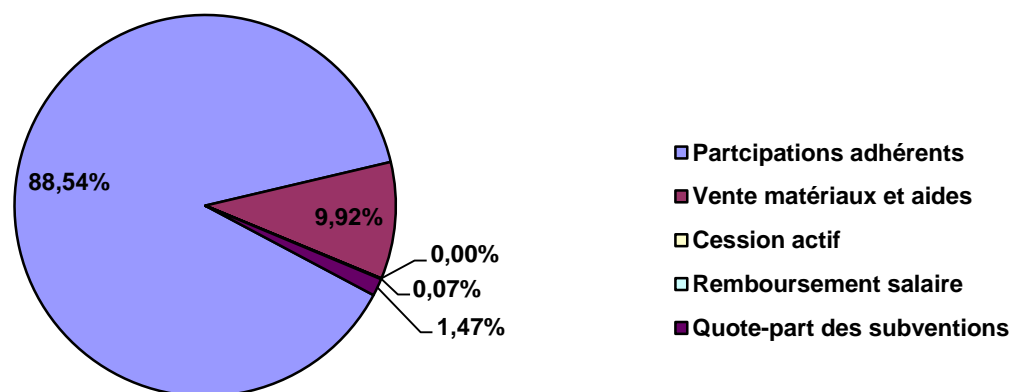
Répartition des dépenses de fonctionnement 2018



Principales Recettes 2018 :

Participations intercommunalités	1 454 545.45 €HT
Citéo Aides	72 567.21 €HT
Rachat matériaux déchetteries (SRVV, Chimirec, Ecotlc, OCAD3E)	32 808.74 €HT
Rachat matériaux écopoint (SRVV, Eco folio; Valorplast,...)	13 358.27 €HT
Verallia Reprise verre	10 386.51 €HT

Répartition des recettes de fonctionnement 2018



Répartition des dépenses par service (avec service commun réparti) :

SERVICES		PART	COÛT PAR HABITANT (pour 15 779 hab)	COÛT PAR TONNE Hors investissement		PRIX DE REVIENT PAR TONNE (aides et ventes déduites) hors investissement
OMR	Collecte OM (4 222.04 tonnes)	26.27%	29.49 €	110.20 €	110.20 €	274.89 €
	Traitement OM (4 222.04 tonnes)	34.23%	38.42 €	143.58 €	150.90 €	
	Suivi ancien CET	5.03%	5.65 €	21.11 €		
COLLECTE SELECTIVE	Collecte verre (481.43 tonnes)	1.14%	1,28 €	42.07€	42.07 €	Moyenne 131.05 €
	Collecte écopoint hors verre (405.56 tonnes)	2.70%	3.03 €	117.69€	236.67 €	
	Traitement écopoint (405.56 tonnes)	2,72%	3.06 €	118.88 €		
DECHETTERIES	Collecte déchetteries (2 837.41 tonnes)	3,41%	3.82 €	24.33 €	117.08 €	117.08 €
	Traitement déchetteries (2 837.41 tonnes)	13.00%	14.58 €	92.75 €		
Amortissements		11.50%	12.90 €			
TOTAL fonctionnement		100,00%	112.23 €			
Investissement 2018 (hors RAR)			8.11 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			120.34 €			

► INVESTISSEMENT

	Recettes	Dépenses	Dont Capital emprunt	Résultat de clôture
2018	281 691	127 977	67 762	153 715
2017	426 676	352 892	63 173	73 784
2016	740 946	656 011	52 844	84 935
2015	381 596	139 912	50 472	241 684
2014	636 121	471 109	48 207	165 012
2013	133 189	450 104	46 044	-316 914
2012	270 519	322 992	43 979	- 52 472

Principaux investissements 2018 :

Aménagement déchetterie (AGEC, modulo)	13 722.44 €HT
Changement borne pont bascule (Precia)	13 190.87 €HT
Acquisition colonnes écopoint (CITEC)	6 063.20 €HT

► DETTE AU 31/12/2018 :

Capital restant dû au 31/12/2018 :	453 222.23 €	soit	28.72 €/hab
Annuité versée en 2018 (capital + intérêts) :	83 052.80 €	soit	5.26 €/hab

IV. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement et la santé humaine

A. Action de prévention :

- Vente de composteur individuel en déchetterie – Différentes tailles sont disponibles.

B. Actions de communication et de sensibilisation :

- Intervention d'une journée dans les écoles primaires du CPIE sur le recyclage financée intégralement par le Syndicat.
- Accueil des écoles en déchetterie.
- Financement possible sous condition du transport pour une visite en centre de tri pour les scolaires.
- Mise à jour du site internet www.sictomdesmontsduforez.fr (3 695 utilisateurs pour 4 952 sessions en 2018).

V. Bilan 2018

Les ratios de production et de coût par habitant sont calculés sur la base de la population DGF (19 146 hab).

type de collecte	Quantité collectée (t)	Production (kg/hab)
OMR	4 222.04	220.50
Collecte sélective	405.56	21.18
Verre	481.43	25.14
Déchetterie (hors gravats)	2 480.47	129.55
Gravats	356.94	18.64
Total	7 946.44	415.04

Traitement	Tonnage	Pourcentage
Valorisation organique	708.69	8.92 %
Valorisation matière	2119.04	26.67 %
Valorisation énergétique (CSR ou UIOM)	193.63	2.44 %
Stockage	4924.75	61.98 %
Autre (en cours de production)	0	0 %

Evolution tonnage collecté :

Quantité collectée (t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution n/n-1
OMR	4 493	4 431	4 422	4 347	4 276	4 253	4 184	4 137	4 222	+ 2.05 %
Collecte sélective	387,52	389,26	406,24	385,22	402,54	397.56	402.26	400.48	405.56	+1.27 %
Verre	440,06	493,10	516,80	471,69	457,31	473.90	461.08	475.87	481.43	+ 1.17 %
Déchèterie (hors gravats)	1 678,35	1 588,97	1 643,30	1 573,57	1 771,52	1 756.82	1 969.90	2 078.95	2 480.47	+ 19.31 %
Gravats	0,00	19,00	45,52	84,37	127,98	119.82	225.65	234.08	356.94	+ 52.49%
Total	6 998,93	6 921,33	7 033,86	6 861,85	7 035,35	7 001.10	7 243.27	7 326.98	7 946.44	
Evolution indice	100	98.89	100.50	98.04	100.52	100.03	103.49	104.68	113.53	+ 8.45 %